

Front Commun

interinstitutionnel de la représentation du personnel

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTERINSTITUTIONNELLE 22 novembre 2011

Le personnel des Institutions européennes, y inclus les pensionnés, réuni en assemblée générale interinstitutionnelle le 22 novembre 2011, à l'appel du Front commun interinstitutionnel,

Vu le document du 15 novembre proposé par 17 Etats membres et mettant en cause les fondements de la fonction publique et les éléments essentiels du Statut,

Vu le rapport du Front commun sur les concertations menées depuis le 15 septembre sur le projet de décision de la Commission du 29 juin

Vu le mandat de l'Assemblée générale du personnel du 9 novembre et notamment le cahier de revendications approuvé par l'AG du 9 novembre

Vu l'échec de la Conciliation avec le VP Šefčovič, le mercredi 16 novembre
Vu le préavis de grève introduit par les OSP représentatives de la Commission, intégrées dans le Front commun, pour la période du 23 novembre au 7 décembre 2011

Considérant que la réforme de 2004 a d'ores et déjà induit des économies budgétaires de l'ordre de 3 milliards d'euros auxquels s'ajouteront 5 milliards euros d'ici 2020

Considérant que dans le contexte politique et économique actuel, une fonction publique européenne compétente, indépendante et permanente est indispensable pour garantir l'intérêt général et l'avenir de l'Union européenne

Considérant que la Commission n'a pas tenu compte des nombreuses propositions faites par le Front Commun pouvant générer des économies substantielles sans affaiblir la fonction publique européenne

Demande que les perspectives financières 2014-2020 relatives aux dépenses administratives prévoient le financement nécessaire pour que les Institutions européennes puissent remplir leurs missions

**PAR CONSÉQUENT, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXIGE
QUE LA COMMISSION :**

1) défende une Fonction publique européenne indépendante, unie et permanente : indispensable par ailleurs dans la situation de crise économique et de gouvernance actuelle

2) fasse droit à la demande du Front commun de pouvoir être entendu par le Collège avant qu'il ne prenne une décision sur le Paquet de révision du Statut, annoncée pour le 23 novembre

3) vu les pressions exercées par les Etats membres qui veulent lier la réforme de notre Statut à l'adaptation des rémunérations 2011 et surtout l'acceptation incompréhensible du VP Šefčovič et du Collège de se soumettre à ces pressions en accélérant le dépôt du projet de révision du Statut.

4) ensemble, avec la Commission et le soutien du personnel, présentons au Conseil un paquet réforme qui conviendra aussi au Parlement européen. Pour ce faire, ouvrons à nouveau les négociations. Enfin, la Représentation du Personnel doit être associée directement et à temps à toutes les étapes à venir du processus de négociation.

5) défende jusqu'au bout du processus de codécision et au-delà l'unicité du Statut, l'attractivité de la fonction publique européenne tous lieux confondus y compris en ce qui concerne les conditions de travail, les carrières, les salaires, les pensions, l'égalité des chances et les Ecoles européennes.

Donne mandat au Front commun

- a. de poursuivre les négociations;
- b. de tenir informé le personnel y inclus par des Assemblées générales;
- c. d'entreprendre toute action qu'il estimerait nécessaire, y compris la grève.